

Bureaux régionaux : Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax.
 Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 995-1151 ; appareil de télécommunication pour les malentendants - (613) 996-5211. (Les appels à frais virés sont acceptés partout au Canada.)

Le mandat de la Commission consiste à promouvoir le principe selon lequel toute personne doit avoir droit à des chances égales de participer à toutes les sphères de la vie canadienne, dans la mesure où cela est compatible avec ses devoirs et obligations au sein de la société.

La Commission s'acquiesce de son mandat de deux façons. Tout d'abord, elle s'occupe des plaintes de discrimination en matière d'emploi ou de prestation de biens, de services, d'installations ou de moyens d'hébergement, fondée sur 10 motifs de distinction illicites : la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur de la peau, la religion, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la situation familiale, l'état de personnes graciées et la déficience. Sa compétence s'étend aux ministères et organismes fédéraux, aux sociétés de la Couronne et aux établissements tels que les banques à charte, les compagnies aériennes, les systèmes de transport interprovincial ainsi que les secteurs de l'industrie dont l'activité est réglementée par le gouvernement fédéral. Afin de pouvoir traiter les plaintes de discrimination qui lui sont soumises, la Commission doit recueillir des renseignements personnels sur le plaignant, les employés des personnes en cause et sur des tiers. Il peut s'agir de renseignements touchant la race, l'âge, l'état matrimonial, les antécédents médicaux ou les études des intéressés. Ces renseignements permettent de déterminer s'il y a effectivement eu violation de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

En second lieu, la Commission offre des programmes d'information dans le domaine des droits de la personne, prodigue des conseils, émet des lignes directrices, effectue des recherches, examine les règlements et autres instruments, assure une liaison étroite avec les provinces et s'efforce de réduire les pratiques discriminatoires.

La Commission rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Justice.

Commission canadienne des grains

Administration centrale
 303, rue Main, bureau 600
 Winnipeg (Manitoba)
 R3C3G8

Bureaux régionaux : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Ontario et Québec.

Renseignements : Winnipeg - (204) 983-2770.

La Commission canadienne des grains est responsable de l'inspection officielle et de la classification des grains ainsi que de l'établissement des spécifications et normes des catégories. Elle délivre des permis aux exploitants des élévateurs et aux négociants en grains et surveille les cautionnements des titulaires de permis et la couverture d'assurance sur les grains dans les élévateurs autorisés. De plus, elle fournit des services d'enregistrement et de documentation, et compile et publie des statistiques sur la manutention des grains. Enfin, elle maintient un laboratoire pour la recherche de base et la recherche appliquée ayant trait aux céréales et oléagineux, et surveille le pesage du grain aux élévateurs terminus et de transbordement. Il est à noter que la Commission est aussi responsable de la surveillance des marchés de grains à terme.

Ministre responsable :
 ministre de l'Agriculture

Commission canadienne des pensions

Administration centrale
 Édifice Daniel J.-MacDonald, 2^e étage
 C.P. 9900
 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
 CIA 8V6

Bureaux de district : capitales provinciales (sauf Fredericton) ainsi que Vancouver, Calgary, Saskatoon, Hamilton, London, Peterborough, Kingston, North Bay, Ottawa, Montréal et Saint John.

Renseignements : Charlottetown - (902) 566-8851 ou (902) 566-8869, ou le bureau de district le plus près de chez vous.

Pensions : La Commission est chargée d'attribuer, à titre compensatoire, les pensions d'invalidité ou de décès reliées au service militaire, ainsi que les indemnités destinées aux anciens prisonniers de guerre.

Commission canadienne du blé

Administration centrale
 423, rue Main
 C.P. 816
 Winnipeg (Manitoba)
 R3C2P5

Bureaux régionaux : Vancouver et Montréal.
 Renseignements : Winnipeg - (204) 983-3416.

La Commission canadienne du blé est le seul organisme ayant compétence sur le marché extérieur